

EXPERTS PRÈS LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

7, rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS Téléphone : (33) 01 56 59 34 00

Télécopie : (33) 01 56 59 34 34

Monsieur DEBEAUVE COLLOME Frères 78 bis, rue Velpeau 92160 ANTONY

Paris, le 03 Avril 2000

(4) 47

SAPAR

Z.A. La Bauve Rue du Vide Arpent 77109 MEAUX Sinistre du 21 Février 2000

N/REF: 1.318.636.190

Experts: A. ACERBIS, Y. LEGOUX

Ph. COUTHEILLAS/FMM Ligne Directe: 01.56.59.34.01

Monsieur et Cher Confrère,

Par la présente, nous vous informons avoir été missionnés par la Compagnie AXA ASSURANCES, assureur de la Société SAPAR en qualité d'experts amiables suite au sinistre incendie survenu en date du 21 Février 2000, à l'effet de procéder sous les plus expresses réserves de fait et de droit ainsi que sous toute réserve de garantie, à l'estimation régulière des dommages.

Aux fins de poursuivre nos opérations, nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre :

- 1. Marché de construction du bâtiment (descriptif, estimatif)
- 2. Devis de consultations d'entreprises concernant le déblaiement
- 3. Historique concernant les sinistres survenus dans le cadre de la police dommage/ouvrage
- 4. Plan de masse avec implantation des locaux
- 5. Plan d'implantation des matériels
- 6. Inventaire des matériels avec indications :
 - * De l'origine (Pinet, Vareddes, Investist 93, autre...)
 - * Du fabricant avec ses coordonnées

- 7. Liste du matériel en location, crédit bail, etc... avec copies des contrats
- 8. Rapport complet de l'organisme de contrôle des installations électriques
- 9. Liste des entreprises, bureaux d'études, constructeurs, ayant participé à la réalisation de l'installation industrielle en 1993
- 10.Bilan au 31.12.1998 avec détail
- 11.Compte de résultats 1998 avec détail des comptes
- 12. Etat des productions par mois en quantités par Articles en 1999
- 13. Etat des effectifs fin de mois en 1999 et 2000.

Nous vous prions enfin, de trouver ci-joint, un original d'acte de nomination d'experts à faire régulariser par votre Client, la SAPR et à nous retourner.

Nous restons dans l'attente de l'ensemble de ces pièces et,

Vous prions de croire, Cher Confrère, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Aloin AGERRIS

Xves LEGOUX

h. COUTHEILLAS